

COMPTE-RENDU de la REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Août 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Elit, suite à une décision du Conseil d'Etat, qui attribue 3 conseillers communautaires à la commune, au lieu de 4**, plus un conseiller remplaçant : M. Christian RIONDEL, Mme Marie-Odile HAGEMANN, M. Charles SAUNOIS, Mme Stéphanie CHARTON ;
- Désigne, pour faire partie du **Syndicat du Collège de St Loup-sur-Semouse** : Mme Noëlle GALLAIRE, comme membre titulaire, Mme Marie-Odile HAGEMANN, comme suppléante ;
- Procède à la désignation de 3 personnes de Fontaine, dont une sera choisie par M. le Préfet comme membre délégué de l'Administration à la **commission de révision des listes électorales** ;
- Désigne M. Jean PERROT, en qualité de **référént communal dans la lutte contre la prolifération de « l'ambrosie »** (plante hautement allergisante) ;
- Approuve le **transfert à la Communauté de communes de la Haute Comté, de la compétence « Aménagement numérique »**, dans le bloc de compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » ;
- Approuve la **convention pour l'utilisation de locaux communaux dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires** et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- Supprime un emploi de rédacteur à temps non complet de 14h et **crée un emploi de rédacteur à temps non complet de 23h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2014, nécessaire à l'accueil des usagers de la nouvelle Agence Postale Communale** ;
- S'engage à mettre en place un **Plan Annuel de Prévention des Risques Professionnels** ;
- **Autorise M. Christian RIONDEL, 1^{er} adjoint, à signer les actes administratifs dits « fonciers »**, pour le compte et au nom de la commune de Fontaine-les-Luxeuil ;
- Autorise le maire à utiliser le compte **dépenses imprévues du budget « Eau »**, pour le règlement d'une facture de 158,54 € (2 nouveaux compteurs d'eau route du Hays) ;
- Prend une **décision modificative du budget « Assainissement »** pour le règlement d'une facture de 2 820 €, pour la construction d'un regard avec tampon 89, rue Marquiset ;
- **Adhère à la motion de soutien de l'Association des Maires de France, contre les baisses de dotation de l'Etat.**

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 29 août 2014

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN